

Comment justifier une augmentation des zones urbaines de Carcassonne de 46,3% pour seulement une augmentation de population de 3000 habitants durant les 5 dernières années ? ainsi 296ha de plus ouverts à urbaniser entre 2011 et 2016 ! De ce fait comment accepter l'augmentation des zones commerciales +83ha en 2016 par rapport à 2011, alors que le projet foncier concernant l'agriculture et les paysages comporte 84ha de moins .Où est-il question des jardins ouvriers, de jardins partagés ? Là où il est écrit de développer une trame verte et bleue pour protéger la flore et les déplacements sans encombre de la faune, on retrouve des corridors sans aucune continuité. **Pourquoi n'y a t-il pas de continuité ? Où sont les indices spécifiques pour identifier ces espaces environnementaux ?** Le corridor entre l'aéroport et Grèzes me fait sourire quand il s'agit de vignes AOC certes ou d'un stade, mais survolé par les avions qui volent très bas ! Où est le lien avec le canal ? Pourquoi la voie d'eau du canal n'est pas prévue comme mode de transport doux? Je lis dans l'avant-propos, que le canal du midi doit être un axe majeur de développement avec aménagement des voies vertes sur les berges du canal du midi. je n'ai pas trouvé le schéma de l'ensemble des pistes cyclables, puis-je être renseignée là-dessus ?

Ne trouvez- vous pas que l'objectif du SCOT d'accueillir 15 000 habitants d'ici 2025 est irréaliste ? et que du coup, urbaniser 25ha/an sur les 10 ans n'est pas trop élevé et surtout en contradiction avec le fait que Carcassonne soit une ville Nature, patrimoniale et durable ! Si la Bastide dépend de l'OPAH pour être rénovée, les 14% de logements vides du parc privé ne devraient-ils pas être remaniés en premier ? Avec réouverture des boutiques qui ferment au centre -ville les unes après les autres, **les zones commerciales périphériques de 837ha prévues en 2016 doivent avoir une emprise au sol de 35% du foncier total**, c'est beaucoup trop ! le futur développement de la zone Moreau avec ses 26ha au niveau de Rocadest est inadmissible pour les grandes surfaces existantes et les commerces du centre-ville qui périssent. Il n'y aura jamais 450 postes créés mais un reclassement des postes venant des autres zones commerciales...

Ainsi la zone **de la Bouriette** avec ses 40 parcelles ou bâtiments inoccupés , soient 8ha doivent être requalifiés, cette zone étant médiocre donne un aspect d'abandon. Requalifier cela pourrait être en effet au niveau des autres bâtiments et terrains de 6ha près de La belle Aude de faire un pôle d'économie sociale et solidaire de la fabrique du sud ; occasion d'innover de réinsérer et de faire du durable autrement...une façon de clarifier sa vocation puisque en avant-propos, il est écrit de **favoriser le développement de l'économie sociale et solidaire.**

Concernant les risques technologiques, je suis étonnée qu'on n'ait pas parlé de l'entreprise Chimirec-socodelli où sont admis les huiles et déchets industriels dont le transit est dangereux alors qu'on parle juste de l'Estagnol comme une zone artisanale à bonne accessibilité...le SCOT demande de **veiller à la prévention des risques**, nuisances et pollutions, dois-je le rappeler ? Sans compter les nuisances aéronautiques au-dessus de cette zone

Pourquoi la nouvelle voirie de Grèzes ne concerne que la route d'accès au village et pas celle entre Grèzes et Herminis complètement défoncée et que le maire avait promis de refaire lors d'une réunion de quartier ?

Concernant les panneaux photovoltaïques, je ne comprends pas que le seul choix soit au sol, et pas sur des bâtiments... certes pour la Cavayère, une partie des 10,5ha opérationnels doit être sur une ancienne décharge mais pas que, cela touche également des bois, une belle futaie adulte de pins d'Alep signalée comme espace vert à protéger ! Que met-on sur une décharge pour y mettre du photovoltaïque ? Où l'eau qui va ruisseler de ces collines s'en ira-t-elle ? Que signifie exactement que l'ONF participe à la conception du projet et a une convention avec la ville sur plusieurs dizaines d'hectares de ce secteur ? Je demande des éclaircissements ;

Même questionnement pour Romieu : 22ha opérationnels de panneaux photovoltaïques au sol. Il me semble c'est une zone d'entraînement militaire, où iront-ils après ?

Et enfin, au Sud-ouest, à Villalbe, que signifie Udivers9 sachant que cette Zone déborde sur une ZNIEFF, qu'à son bord ouest se trouve une zone humide autour du lac de Taure ?

Qu'entendez-vous dans le SCOT quand vous dites : développer l'aéroport de Carcassonne ? Qu'en est-il de la ligne LGV Toulouse-Narbonne ? Pourquoi Carcassonne Agglo ne soutiendrait-elle pas efficacement les trains de nuit qui vont à Paris ? On privilégie la commodité du local à la rapidité des gens pressés !

Christine Sthémer, Vice-présidente d'ECCLA